

ACTUALISATION DU
SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

PLAN DE ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES
(VILLE DE FONTAINEBLEAU)

Date de création	Echelle	Numero d'étude	Fusée	Nom de l'élaborateur	Numero du plan	Indice	Fichier
OCTOBRE 2010	1/5000	25619	.	HYDRATEC (BOULEVARD DE PARIS)	4	A	JPB



groupe sélec

AGENCE PARIS SUD
4, ALLEE DE L'AMINOIE
75014 PARIS
TEL. : 01 54 10 51 30 - FAX : 01 54 10 51 37
e-mail : hydra.selec@hydra.selec.fr

AGENCE DE MELUN
444 AVENUE DU GENERAL LECLERC
77100 MELUN
TEL. : 01 60 50 62 50 - FAX : 01 60 50 65 62

RAPPEL REGLEMENTAIRE:

Selon l'article S.511 de la loi sur l'eau, instituant un article L.1723, nouveau, dans le code des collectivités :

Tout commune s'abstient après enquête publique :

- les zones et des mesures devant être prises pour l'hypermétabolisme des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.
- les zones qui ont besoin de travaux d'entretien pour assurer le bon écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.
- les zones qui ont besoin de travaux d'entretien pour assurer le bon écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.
- les zones qui ont besoin de travaux d'entretien pour assurer le bon écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.

Pour cela, le code de l'urbanisme, en ses articles L.1721, L.423, et L.231, a été modifié par la loi sur l'eau, pour intégrer explicitement les problèmes de pollution des eaux et d'assainissement.

- Zone de rétention des hydrocarbures des sols, matière des hydrocarbures.
- Evénement d'urgence ou de débris solides vers les collecteurs
- pour un projet d'urbanisme
- Réseaux eaux pluviales
- Réseaux unitaires

